



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 16 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi seize janvier à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BLOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du 20 décembre 2013

Acceptation du compte-rendu.

Point n° 1 : Proposition d'achat de terrain

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un terrain, à côté d'Intermarché, a été mis en vente aux enchères courant 2013 et n'a pas trouvé d'acquéreurs. Le terrain est estimé à 90 000 € par un expert. Monsieur le Maire propose de faire une proposition à 50 000 € (soit 2,50 € le m²) car le terrain est bien situé et pourrait représenter une réserve foncière intéressante.

Point n° 2 : Travaux en cours

Remparts – M. Marc SIGNORET informe que lors de la dernière réunion, la dernière partie de restauration est en cours, autour de la tour qui était la plus endommagée, les murs restants sont décrépis. Le temps clémente permet, pour le moment, de poursuivre les travaux.

Projet Commerce – Lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire avait annoncé qu'il recevrait le cuisinier pour connaître ses dispositions pour une installation dans le restaurant le Charles VII (dans l'hypothèse où la commune ferait l'acquisition de ce bien). Un questionnaire a été établi à cette occasion et le cuisinier a été reçu en présence de M. Claude MICHEL. Globalement, l'entretien fut enrichissant. Le candidat est motivé et remettra prochainement un dossier de type CV. Cette candidature permet à la commune de faire avancer les choses. Le projet se réalisera si et seulement si, il est possible d'obtenir des subventions. Des études minutieuses sont en cours. A noter que ces aides dépendent du résultat de l'étude de faisabilité actuellement réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Il existe deux types de contrats de location, la location-gérance et le bail commercial. La location-gérance est une sécurité pour le bailleur qui est alors propriétaire de l'ensemble du bien, de la licence et du fond. Le preneur travaille alors pour lui comme s'il possédait un contrat de travail (avec les risques que cela comporte). De son côté, le propriétaire a l'obligation de mettre à disposition, en continu, un bien aux normes. Dans le cas d'un bail commercial, le risque est pour le propriétaire des murs qui peut

se retrouver avec un bien inoccupé, sans recours, si le preneur décide de céder le fond à un prix exorbitant.

Point n° 3 : Eco quartier

L'entreprise Centre Voirie interviendra à partir du 20 janvier pour réparer les buses fissurées. Par ailleurs, un rendez-vous est prévu début février avec la SEAU et le CHSI pour évoquer une construction au sein de l'écoquartier.

Questions diverses :

Sécurité Routière – Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous a été fixé mardi 21 janvier 2013 à 9h00 pour aborder les problèmes de vitesses et de réglementation non appropriée aux PL (en transit) en présence de l'UTT de Cérilly, d'un spécialiste de la sécurité routière du Conseil Général, de l'escadron de gendarmerie spécialisé en sécurité routière de Moulins et les élus de la commission sécurité routière.

Assainissement – M. Claude MICHEL envisage de demander un devis pour vider les bacs de la station d'épuration.

Cimetière – Mme B. ACCOLAS informe qu'il est nécessaire de mettre un container à l'intérieur du cimetière pour permettre aux usagers de trier les déchets.

Ecole – Mme C. TRÉBOSC informe que deux agents de la cantine ont fait l'objet d'arrêt maladie, en même temps, et qu'il est nécessaire de trouver du personnel disponible et polyvalent pour palier à ce type de situation.

Fêtes et Loisirs – Monsieur le Président, S. GAUMET, propose de réunir l'association jeudi 20 janvier à 19h.

C.C.A.S. – Mme F. MARANDET informe que le repas annuel du CCAS aura lieu le dimanche 9 février 2014 sur le thème marin. A cette occasion, les élus serviront les administrés. Le repas sera servi par le traiteur Jean-Luc CLEMENT. Les membres du CCAS ont acheté des accessoires pour la décoration et une animation est programmée. Le CHSI prêtera à cette occasion leur exposition sur la mer. L'installation de la salle aura lieu le samedi 8 février à 15h.

Personnel Communal – Mme F. MARANDET informe qu'il est nécessaire de procéder à la notation des agents concernés par le transfert de compétence. L'IAT concerne les agents rémunérés par la commune. Par ailleurs, M. JL REBY précise que le tableau des effectifs sera modifié par la transformation des postes d'agent technique principal de 2^{ème} classe en poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe et par la suppression des postes des agents transférés à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

**Prochain conseil prévu le
Vendredi 21 février 2014
A 19h00**